Image not found or type unknown

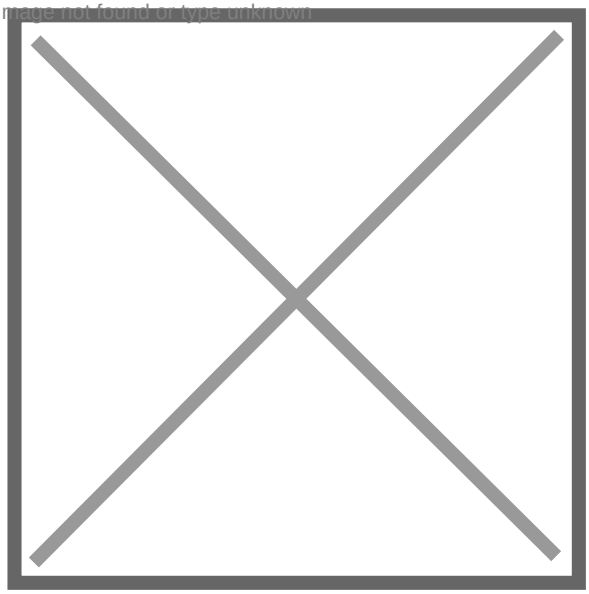

Pret à taux zero : célibataire vivant en union libre

Par **orchidee62**, le **19/07/2009** à **22:21**

Bonjour,
mon ami envisage d'acquérir une maison ancienne avec tarvaux en contractant un prêt classique auprés d'une banque (seul emprunteur).
Pour le prêt à taux zéro, faut il prendre en compte ses revenus uniquement (auquel cas il pourrait y avoir droit) ou les miens en plus (ils dépassent les plafonds pour le pret taux zéro) ? a t-il le droit de se déclarer comme unique futur occupant ? sachant que lorsque les travaux de rénovations seront terminés, nous occuperons ensemble le logement?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés